

Haïti présente à la réunion du Comité Exécutif de la Commission Interaméricaine des Femmes de l'OEA

Au cours de la première session ordinaire du comité qui s'est tenue au siège de l'OEA à Washington les 19 et 20 avril 2007, plusieurs délégations des pays membres de l'OEA se sont réunies avec lui en vue de ratifier l'agenda de travail pour l'exercice biennal 2006-2008 et discuter de tous les thèmes retenus au cours de l'assemblée des délégués de novembre 2006.

Ce comité qui a un mandat de deux ans est dirigé par la ministre du Travail et de la fonction publique d'Antigua et Barbuda, Dr. Jacqui Quinn-Leandro assistée de la vice-présidente, Martha Vasquez Zawadzky, Conseillère du Président de la Colombie pour l'égalité de la femme. Cinq autres pays sont membres de ce comité, il s'agit du Pérou, du Brésil, du Guatemala, de l'Uruguay, et d'Haïti.

La session a débuté avec le discours du Secrétaire Général adjoint de l'OEA, l'Ambassadeur Albert R. Ramdim. Ce dernier a mis l'accent sur la nécessité de prendre en compte la parité du genre dans tous ses aspects de façon à contribuer au développement futur et durable de nos sociétés. « *Je promets mon appui total à la CIM non seulement ceci fait partie de mon mandat mais également parce que j'y crois personnellement.* », devait-il déclarer.

La présidente de la CIM, pour sa part, s'est engagée à ce que chaque sous région soit l'objet de considération équitable. Selon Dr. Quinn-Leandro, la prise en compte de l'égalité du genre dans les politiques, programmes des gouvernements de nos pays ne sont pas l'affaire de femmes. Elle concerne le bien-être de tous et passe par *le renforcement des droits civils et politiques des femmes de la région.*

L'agenda du bureau a été voté et contient plusieurs axes tels :

1. la déclaration de San Salvador relative à la violence spécifique faite aux femmes et les aspects sexo-spécifiques du VIH-SIDA ;
2. les statuts et instruments légaux de la CIM ;
3. le programme interaméricain de promotion des droits des femmes et de l'équité du genre ;
4. le trafic des personnes, notamment des femmes et des enfants et des adolescents ;

5. le mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Convention de Belem do Para.

Différents experts sont également intervenus sur l'accès à la justice pour les femmes, les sciences et la technologie dans le cadre de la parité du genre. L'accès égal au travail... De nombreux pays membres de la CIM ont fait part de leurs meilleures expériences, résultats, législations en vue d'aboutir à des avancées significatives dans d'autres états. Il s'agissait aussi d'amener le nouveau comité exécutif à assumer son mandat de deux ans avec une connaissance approfondie des réalités de chaque pays membre de la CIM.

La ministre à la Condition Féminine d'Haïti, Mme. Marie Laurence Jocelyn-Lassègue a rappelé les efforts consentis par le gouvernement Alexis tant du point de vue de la sécurité que celui de la stabilité socioéconomique. C'est dans ce contexte que s'inscrit la mise en œuvre de la prise en compte de la Parité du Genre à tous les niveaux des structures étatiques par le MCFDF. Elle a également fait mention d'un plan national contre la violence faite aux femmes piloté par la « Concertation Nationale », structure regroupant l'État, les agences de coopération internationale ainsi que des organisations de femmes et ONGs œuvrant dans le domaine.

Rappelons que la Commission Interaméricaine des Femmes (CIM -) a été créée lors de la sixième conférence internationale des Etats Américains a la Havane en 1928 pour recueillir « les données juridiques et de toute autre nature qui pourrait juger pertinente pour la considération par la Septième Conférence internationale des Etats Américains a propos de l'égalité civile et politique de la Femme dans le continent.»

Le but de la commission est de promouvoir et de protéger les droits de la femme et d'appuyer les états membres dans leurs efforts visant a garantir le plein accès aux droits civils politiques, économiques, sociaux et culturels qui permettront tant aux femmes qu'aux hommes de participer sur un pied d'égalité a tous les secteurs de la vie sociale, de jouir pleinement et a part égale des fruits du développement et de partager la responsabilité de l'avenir.

Catherine LAURENT